



Valeur d'une mise en demeure de l'étranger

Par **benjamin25**, le **13/09/2012** à **18:03**

Bonjour,

Une société tunisienne pour laquelle j'avais contracté une assurance qui s'est achevée il y a longtemps, me relance par une mise en demeure d'une somme dont je ne suis pas redevable.

Comment agir ? quelle est la validité d'une mise en demeure d'une société étrangère qui se base sur du droit étranger ?

Merci bien.

Par **pat76**, le **21/09/2012** à **18:00**

Bonjour

Vous avez reçu une lettre recommandée?

Par **benjamin25**, le **26/09/2012** à **07:47**

Non une lettre simple, le recommandé venant de Tunisie ne marche pas en France. Les suivis sont uniquement dans le pays.

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **15:21**

Bonjour

Alors ne vous faites aucun soucis si vous n'avez reçu qu'une lettre simple. En France elle n'a pas de valeur juridique car aucune preuve de l'envoi ni de la réception.

Donnez du temps au temps pour cette affaire et laissez la société d'assurance tunisienne avoir des frais de timbres.

Vous ne répondez surtout pas.